



CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

1. PRÉSENTATION

Benjamin CAUBET, auto-entrepreneur et fondateur de BEER SENSORIUM, sis 3 Impasse de la Cantère à Capbreton (40130), enregistré en tant qu'organisme de formation, (i) développe, propose et dispense des formations sur la bière en formule intra ou inter entreprise, (ii) offre des services de conseil et consultance, (iii) effectue et réalise des profils sensoriels de bière (ci-après dénommée « l'Offre de services »).

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services BEER SENSORIUM relatives à des commandes passées auprès de Benjamin CAUBET par tout client professionnel (ci-après "le Client").

Le fait de passer commande implique l'acceptation entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite par Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM, prévaloir sur les présentes CGV.

Le Client s'engage à faire respecter les présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. CONSULTANCE ET CONSEIL OPÉRATIONNEL / PROFIL SENSORIEL

Toute prestation de consultance et de conseil fait l'objet d'une proposition commerciale et financière (ci-après l'Offre) établie par Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM.

En cas d'acceptation par le Client, un acompte de 20% du montant de l'Offre pourra être demandé par Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM.

Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans le montant indiqué dans l'Offre.

4. FORMATIONS INTRA- INTER ENTREPRISES

4.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprises développées sur mesure et exécutées dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client ou encore dans des locaux déterminés par Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM.

4.2 Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une Offre par Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM.



En cas d'acceptation par le Client, un acompte de 20% du montant de l'Offre pourra être demandé par Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM.

La facturation s'effectuera ensuite à la fin de chaque module presté par Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM.

Toute facture sera due dans un délai de 30 jours calendriers suivant l'envoi de celle-ci.

5. DISPOSITIONS RELATIVES AUX FORMATIONS

5.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation, une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque participant peut être fournie sur demande.

5.2 Annulation des formations à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 35 jours calendriers avant la session : aucune indemnité ;
- report ou annulation communiqué moins de 35 jours mais plus de 10 jours calendriers avant la session : le Client reste redevable des sommes engagées pour la réalisation de l'action de formation.
- report ou annulation communiqué moins de 10 jours calendriers avant la session : le Client reste redevable de l'intégralité du montant de l'action de formation.

6. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES

6.1 Modalités de passation des Commandes

L'Offre proposée par Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM restent valables pendant une durée trois (3) mois à compter de son envoi.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM de l'Offre signée par le Client. La signature de l'Offre implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

6.2. Facturation - Règlement

6.2.1 Prix

Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM n'étant pas assujetti à la TVA, tous les prix sont exprimés en euros et TTC. Chaque facture portera la mention :

« TVA non applicable, art. 293 B du CGI »

Les frais de déplacement du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, etc.) sont facturés en sus.



6.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement doit être effectué par le Client dans un délai de 30 jours calendriers à compter de l'envoi de la facture. En cas de retard de paiement, Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM pourra suspendre toutes les commandes en cours.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM pourra tout service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus.

6.3. Force majeure

Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM.

6.4. Propriété intellectuelle

Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès et écrit de Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

6.5. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques, opérationnels ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM au Client.

6.6. Communication



Le Client accepte d'être cité par Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM comme client de ses offres de services. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 6.5, Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi que la nature de l'Offre (ex : formation, consultance, profils sensoriels), objet du contrat, dans ses listes de références, notamment sur son site internet, lors d'entretiens avec des tiers, de communications à son personnel, dans des documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

6.7. Protection des données à caractère personnel

Le Client est informé que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM aux fins de réalisation et de suivi de la formation.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, chaque Client ou participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM.

Benjamin CAUBET – BEER SENSORIUM conservera les données liées à l'évaluation des acquis du Client ou des participants, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

6.8. Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige relatif à l'exécution et/ou l'interprétation des présentes CGV et à défaut d'accord amiable, les Parties attribuent une compétence exclusive de juridictions de la ville de Bayonne pour en connaître.
